

RETRAITES : la loi est votée... et ALORS ?

EDITO

A l'exception de quelques naïfs qui espéraient encore la possibilité d'être entendus par le gouvernement, le vote de cette loi n'est une surprise pour personne.

Le mépris et le dédain affichés par les députés de l'UMP et par les membres du gouvernement (président en tête) pour l'expression populaire (indéniablement majoritaire) de rejet, ne laissent aucun doute planer sur l'issue du vote.

Et alors ?

Est-ce parce qu'ils l'ont voté que le projet injuste sur les retraites est devenu une loi juste ?

Les Françaises et les Français doivent-ils s'incliner devant le « Dominus » et subir, jetant en passant l'idée de démocratie (gouverner par le peuple...) dans la plus proche poubelle ?

Voté ou pas, ce texte est profondément injuste :

→ Parce que l'évolution des technologies et de la science depuis 40 ans permet de produire beaucoup plus de richesses en un espace de temps équivalent. Donc, si elles sont partagées, de travailler dans de meilleures conditions, moins longtemps, plus nombreux et de vivre beaucoup mieux ;

→ Parce qu'il prive les salariés d'une partie de leur vie destinée à s'épanouir, à faire ce que l'on ne pouvait pas faire avant, à vivre pour soi ;

→ Parce qu'il prive les jeunes d'emploi ;

→ Parce qu'il va, de fait, baisser le montant des pensions ;

→ Parce qu'à aucun moment il est envisagé de prendre une partie des profits, qui explo-

sent en ce moment, pour financer la protection sociale, au contraire ;

→ Parce que, une fois de plus, les salariés seront pressurés pour augmenter les dividendes des actionnaires, plus d'îles privées aux Seychelles, plus de yachts luxueux, de Ferrari, de parures de diamants, etc...

Alors, si cette loi est injuste, lutter est légitime !

Refuser l'injustice est un devoir pour tout citoyen responsable.

La bataille n'est pas repoussée en 2012 dans les urnes, elle continue tous les jours, dans les lieux de travail, dans les rues et dans des initiatives, aux péages d'autoroutes (gratuité appréciée), dans les zones industrielles et sur les lieux de vie.

Elle continue sur les salaires, les conditions de travail, l'emploi, la protection sociale et les éléments incontournables du salaire tels que les services publics.

Donc à bientôt dans les rues, dans les entreprises ou...ailleurs.

Jean Luc HACQUART

LA RETRAITE A 70 ANS



Le Journal de l'UD CGT 77

15, rue Pajol
77007 Melun Cedex
Tél. 01.64.14.26.77
Fax 01.64.14.26.81
E-mail udcgt77@wanadoo.fr
Directeur de la publication :
Jean Louis CHOMET
Comité de rédaction :
La direction de l'UD CGT 77
Impression : UD CGT 77
Commission paritaire : 0510 S 07367
Prix de vente au numéro : 0 € 76
Mensuel

Sommaire

page 1	Edito
page 2	Orga/vie syndicale—Formation syndicale
page 3	Initiatives, luttes
pages 4-5	Indécosa
page 6	Santé
page 7	Hommage à Emilienne
page 8	Enpartance



Compteurs :

Bases nouvelles : 30



Adhésions nouvelles 2010 : 671

FNI ET TIMBRES REGLES AU 10/11/2010

FNI 2008	FNI 2009	FNI 2010	Timbres 2008	Timbres 2009	Timbres 2010
7403	7565	4290	64 252	64 568	21205



ATTENTION !

Ces chiffres sont incomplets.
 En effet, investis à fond dans les luttes, nous n'avons, ni les uns, ni les autres, pris le temps de recenser les adhésions nouvelles. Nous sommes entrés dans une autre phase de conflit des retraits où il est nécessaire, plus encore qu'hier, de mettre en mouvement nos forces organisées.
 Continuer la lutte contre cette loi injuste, construire de nouvelles initiatives, aller à la rencontre des salariés, débattre, convaincre et agir passe par nos adhérents, nos militants. Raison de plus pour savoir où et qui ils sont !

Faire remonter à l'UD les adhésions nouvelles, c'est participer à construire les forces CGT, celles qui AGISSENT soit par mail udcgt77@wanadoo.fr ou vscgt77@laposte.net ou par fax 01.64.14.26.81.

FORMATION SYNDICALE

Comme tous les ans, une formation de formateurs s'est tenue en Seine-et-Marne. Particularité cette année, elle a été mise en place conjointement avec l'UD de l'Essonne.

Ce sont donc 7 nouveaux camarades qui, maîtrisant la méthode pédagogique adoptée par la CGT, sont aujourd'hui, en mesure d'intervenir dans nos stages, en Seine-et-Marne et dans l'Essonne.

Au vue des enjeux liés à la formation syndicale (mettre chaque syndiqué en capacité de s'inscrire dans la bataille des idées), la mise en commun de moyens entre UDS, si elle ne dédouane pas chaque structure de ses responsabilités, permet de multiplier et d'enrichir nos formations.

A suivre...

CONFERENCE REGIONALE
12 ET 13 JANVIER 2011
 Région capitale : enjeu capital



58ème CONGRES DE L'UD

16, 17 et 18 mars 2011 à Sermaize

QUINZAINE SYNDICALISATION EN SEINE-ET-MARNE

Du 29/11 au 10/12/10 Déployons-nous !

INITIATIVES—LUTTES...



Elections au CA de La Poste le 16/11/2010

National : la CGT reste 1ère organisation devant SUD et la CFDT.

En Seine-et-Marne : la FAPT CGT 77 conserve sa place de 2ème organisation derrière SUD et reprend sa place de 1ère organisation syndicale à La Poste Enseigne, na !!!

La FAPT CGT appelle, dans l'unité, à une journée d'action le 8 décembre pour faire entendre les revendications des postiers afin de préparer les NAO.



Opération Péage gratuit

Péage des Eprunes, sur la A5, le lundi 1er novembre, près de 160 militants de la CGT ont envahi le péage à 18h30. Pendant plus d'1h30, ils ont levé les barrières et distribué un tract.

Le dimanche 14 novembre, péage de Fleury sur la A6, de nouveau plus de 80 militants ont répété la manœuvre.

La lutte pour les retraites n'est visiblement pas terminée !

23 novembre

10 000 manifestants, dont plus de 160 seine et marnais, se sont retrouvés pour encercler la Bourse des Valeurs, symbole de la financiarisation de l'économie.

Cette nouvelle initiative leur a permis de porter l'exigence d'une autre réforme des retraites et l'ouverture de négociations. Ce même jour, à Nemours, ils étaient une centaine à manifester ces mêmes exigences.



Le 24 novembre à Meaux

Dès 6h, autour d'un feu, une vingtaine de salariés du centre pénitencier ont mis en place un barrage fil-trant au rond point devant la prison.

Ils exigent de meilleures conditions de travail, la revalorisation des salaires, des embauches et des formations supplémentaires.



25 novembre

Plus de 5 000 retraités se sont rassemblés dans l'unité à Sèvres/Babylone dans le cadre de la journée nationale d'actions pour leur pouvoir d'achat, l'augmentation immédiate des retraites et une réponse collective et solidaire à la perte d'autonomie.



En préparation...

Salaires, emploi, conditions de travail, pénibilité, protection sociale,... c'est à nous d'imposer d'autres choix !

Préparons dès maintenant de nouvelles initiatives avec les salariés :

- Dans les entreprises, dans la préparation des NAO.
- Le 15 décembre, lors de la journée d'actions européennes contre les mesures d'austérité.

INDECOSA ? De quoi s'agit-il ?

**INDECOSA est l'association pour l'INformation et la DEfense des
COnsommateurs SALariés,
à laquelle, vous êtes tous affiliés de droit,
en tant qu'adhérent à la CGT.**

(Cf. la page 20 de votre Carnet du Syndiqué)

En Seine-et-Marne et dans toutes les UD et UL, des militants locaux d'Indécosa sont à la disposition des syndiqués CGT et des salariés, pour les aider à défendre leurs droits dans les domaines divers de la consommation des biens et des services.

Le principe des interventions d'Indécosa est d'aboutir à une solution amiable entre les deux parties.

Pour quels types de litiges ?

Ceux que vous avez rencontrés à l'occasion d'un achat, d'une prestation de service ou d'une discrimination.

Par exemple, à Melun, les litiges qui ont été les plus fréquemment traités, au cours de l'année 2010, ont concerné les problèmes suivants :

- La communication (téléphonie, internet, multimédias ...)
- Le logement (loyer et charges ...)
- Les assurances et mutuelles
- Le surendettement
- Les achats (par internet, par correspondance, etc ...)
- Les travaux dans la maison, etc

Quelle est la nature de l'aide que peut vous apporter l' association Indécosa ?

- Vous aider à se repérer dans la complexité de votre dossier, de votre facture, de votre bon de commande et dans la compréhension des contrats.
- Vous aider, éventuellement, dans la rédaction d'un courrier où seront relatés la nature du litige, l'objet de votre demande (échange, remboursement, réparation ...) et les références juridiques qui n'ont pas été respectées (le non respect de tel article du code de la consommation ou du code civil, ou des usages de la profession, etc...)
- Si aucun accord amiable n'a été trouvé, vous suggérer le recours au Médiateur de la République (services gratuits)
- Si tous ces recours ont été entrepris sans résultat et si le litige vous paraît important, envisager une action par-devant le Tribunal d'Instance.

Où trouver une Association Indécosa ?

En Seine et Marne :

- A Melun UD-CGT- 15 rue Pajol – Permanences : mardi et vendredi de 14h à 16h30 avec Françoise Clément-Bolayron - Tél : 01 64 14 26 77 – indecosa.cgt77@laposte.net

- A Coulommiers UL-CGT : rue Lafayette – permanences : mardi et jeudi de 14h à 18 h avec Michèle Pottié et Patrick Arnould – Tél : 01 64 03 54 85 – ulcgtcoulommiers77@wanadoo.fr (Prendre rendez-vous par téléphone ou mail)

Dans les autres départements : S'adresser à l'UD et aux UL .

Renforcer Indécosa, c'est renforcer la CGT

N'hésitez pas à venir rejoindre nos équipes locales de bénévoles qui en ont grandement besoin.

Des formations gratuites et adaptées à tous niveaux vous seront proposées par Indécosa-CGT.

Militer à Indécosa, c'est à la portée de tous.

(L'Assemblée Générale d'Indécosa se déroulera au cours du 1^{er} trim. 2011)

Indécosa agit à vos côtés

Par exemple : « Vous avez reçu une facture de téléphone fixe ou mobile qui vous paraît anormalement élevée ».

Vous avez les moyens de vérifier et, si besoin est, de contester la somme qui vous est demandée. Comment procéder ?

Tout d'abord, vérifiez le détail de vos consommations figurant sur votre facture.

Celle-ci doit vous être obligatoirement fournie (Arrêté du 1^{er} février 2002).

Et les tarifs pratiqués par votre fournisseur et le détail de vos consommations doivent également vous avoir été communiqués, conformément aux Articles L111-1 et L113-3 du Code de la Consommation. (www.legifrance.gouv.fr)

Quelle que soit l'ampleur de votre litige, il vous est conseillé de privilégier un règlement amiable avec votre opérateur qui a le mérite d'être totalement gratuit.

Envisagez d'abord un premier contact verbal ou téléphonique.

S'il n'a abouti à aucun accord pour revoir le montant de votre facture, vous devez alors adresser, à votre opérateur, une lettre recommandée avec accusé de réception de ce type :

Nom

N° de votre ligne téléphonique

Adresse

Références de votre contrat

Madame, Monsieur,

Je viens de recevoir ma facture pour la période du au

Ligne fixe

*Or, le montant me paraît anormalement élevé compte tenu de ma consommation habituelle, comme en témoignent les 6 dernières factures * (ou en raison de mon absence de mon domicile du au ...).*

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir vérifier le fonctionnement de ma ligne et de revoir ma facturation.

En attendant, je vous adresse le règlement de € correspondant au prix moyen de mes 6 dernières factures.

Veillez agréer,

**Joindre les photocopies des 6 dernières factures à votre courrier.*

Téléphone mobile

J'observe que vous me facturez des services (les détailler) qui, selon mon contrat d'abonnement (ou de vos documents publicitaires) sont gratuits.

J'attire votre attention sur le fait que vous n'avez nullement respecté les articles L 111-1 et L 113-3 du Code de la Consommation qui vous obligent à informer vos clients sur les tarifs que vous pratiquez.

D'autre part, vous vous êtes rendu coupable d'une pratique commerciale trompeuse selon l'article L121-1 du Code déjà cité.

Je vous demande de revoir ma facturation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'OFFRE DE SOINS PUBLICS EN DANGER !

La santé au même titre que tous les autres services publics est le bien de chaque salarié, privé d'emploi ou retraité, elle doit répondre aux besoins de tous.

Pour que chaque territoire, chaque syndicat puisse intégrer dans son cahier revendicatif les besoins en santé, au même titre que les salaires, l'emploi ou/et les conditions de travail, il semble important de partager certains éléments, qui seront enrichis au fur et à mesure des débats que nous aurons sur le département.

Le 15 novembre était rendue publique la nouvelle définition par l'ARS des territoires de santé de la région Ile de France. Jusqu'à présent notre département se découpait en 10 bassins de santé, organisés le plus souvent autour des hôpitaux publics, ce dispositif était déjà sous dimensionné par rapport aux besoins en accès aux soins. Le projet gouvernemental ramène leur nombre à un seul.

L'importance de la bataille pour l'accès aux soins pour tous partout sur le territoire, et ne mettant pas en danger par des délais de transfert trop long l'accidenté ou le malade devient capital. Le seul pôle public de santé serait basé à Meaux, au vu de la grandeur du département qui représente à lui seul 49% de l'Ile de France, et ses quelques 5912 km², est criminel. Le gouvernement une nouvelle fois privilégie les besoins du capital au détriment de ceux des populations.

Bassin d'emploi/de vie	Nombre d'habitants	Offre de soins
Nemours :	4 cantons, 66 communes, 69 682 habitants	Un hôpital public 1 770 urgences/an <u>En danger de fermeture ou de transfert au privé</u>
Melun/Sénart :	7 cantons, 59 communes, 219 260 habitants. Bon nombre d'habitants de la ville nouvelle de Sénart sont orientés d'ores et déjà vers le 91.	Un hôpital public à Melun 49 800 urgences/an <u>En danger de fermeture ou de transfert au privé</u>
Provins :	5 cantons, 42 communes, 68 395 habitants. La raffinerie de Grandpuits, site Seveso éloigné de 28 km de l'hôpital de provins et 55km de celui de Meaux.	Un hôpital public. 26 000 urgences/an <u>En danger de fermeture ou de transfert au privé</u>
Montereau :	2 cantons, 38 communes, 74 248 habitants	Un hôpital public. 28 400 urgences/an <u>En danger de fermeture. ou de transfert au privé</u>
Fontainebleau :	3 cantons, 59 communes, 107 451 habitants. Des entreprises classées Seveso	Un hôpital public . 36 500 urgences/an. <u>En danger de fermeture ou de transfert au privé</u>
Meaux :	4 cantons, 59 communes, 130 491 habitants	Un hôpital public. 62 200 urgences/an <u>Resterait ouvert</u>
Marne la Vallée/ Chelles :	6 cantons, 32 communes, 230 129 habitants	L'hôpital public de Lagny étant le pôle public de santé où sont adressés les habitants des 2 bassins d'emplois privés de structure de soins publics Mitry et Pontault, ce qui porte sont rayonnement sur 492 243 habitants , 59 100 urgences/an Construction d'un nouvel hôpital de Jossigny. <u>En danger de fermeture ou de transfert au privé</u>
Coulommiers :	5 cantons, 95 communes, 116 677 habitants	Un hôpital public. 33 500 urgences/an <u>. En danger de fermeture ou de transfert au privé</u>
Mitry /Claye :	3 cantons, 42 communes, 116 937 habitants. La plus grande zone industrielle de Seine et Marne et des entreprises classées Seveso 1 et 2.	ne bénéficie pas d'hôpital public ni de structure publique.
Pontault Combault :	4 cantons, 28 communes, 145 777 habitants	ne bénéficie pas d'hôpital public ni de structure publique

C'est ensemble, territoires, syndicats, que nous devons construire un projet cohérent et porteur de la réponse aux besoins des salariés et des populations.

Loin d'être complet, ce tableau sera enrichi au fur et à mesure de vos observations, par exemple en y rajoutant une colonne précisant les spécialités propres à chaque établissement de soins, le nombre de salariés, le nombre de syndiqués, ainsi qu'une réservée aux propositions CGT. Alors à vous !

HOMMAGE

Du Front populaire en 1936 aux conflits des retraites en 2010, en passant par la Résistance en 1941 et 1968, Emilienne BOULIER a été de toutes les luttes sociales humaines, émancipatrices, toutes.

Syndiquée à la CGT en 1936 à l'âge de 15 ans, notre camarade nous a quitté au mois d'octobre 2010 à l'âge de 87 ans, toujours syndiquée à la CGT.

Le mot camarade pour nommer Emilienne prend toute son ampleur. Emilienne a consacré sa vie à combattre l'injustice et l'idée de fatalité.

Elle a participé à prouver que rien n'est inéluctable, en 36, pendant le Front populaire, pendant l'occupation face aux nazis dans la Résistance, après 1945 en luttant activement contre les guerres coloniales et en participant aux actions, grèves, manifestations qui ont abouti à mai 68 où elle était, bien sûr, présente.

Elle a lutté jusqu'à son dernier souffle pour que nous bénéficions d'acquis sociaux fondamentaux : les congés payés, la protection sociale, les conventions collectives, le droit des femmes, pour la paix, pour l'égalité,...

Elle a lutté pour les défendre.

Aujourd'hui, Emilienne n'est plus.

Le plus bel hommage à lui rendre est de suivre son exemple.

Emilienne, nous continuerons, comme tu l'as fait, en donnant tant de toi-même, tant de générosité à nous battre avec fierté contre toutes les formes d'injustice, pour que le progrès social marque les décennies à venir.

« Ami, si tu tombes, un ami sort de l'ombre, à ta place »

Notre Union Départementale s'honore d'avoir compté parmi ses militantes une telle femme.



Initiative Solidaire
et Mutualisée

Droit aux loisirs

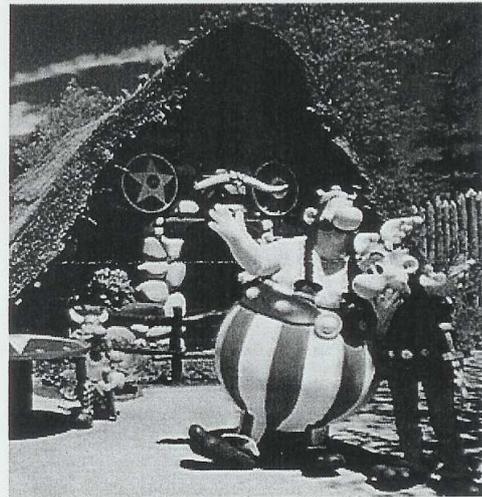
au
Parc Asterix

LES 7 ET 28

MAI 2011

PRIX UNIQUE

15 €



Dans le cadre du droit aux Loisirs, l'association « *enpartance idf* » et les comités d'entreprises, COS, CASC, associations de salariés, structures syndicales, organisent cette initiative solidaire.



CE, COS, CASC, association ou organisation syndicale de : -----

Personne à contacter : -----

Tel : ----- courriel : -----

Le 7 mai 2011 Nombre de places : ----- X 15 € =----- (à régler à enpartance)

Le 28 mai 2011 Nombre de places : ----- X 15 € =----- (à régler à enpartance)

* Organisation du transport possible : nous contacter.

Afin d'organiser au mieux ces journées, il serait souhaitable de recevoir les inscriptions dans les meilleurs délais.

Association loi 1901 – Agrément N° AG093090001 – Caution Bancaire BFCC – Responsabilité Civile : MACIF

Siret n° 513 510 404 00025 – APE : 9499Z – TVA Intracomm : FR19513510404

120, rue Roger Salengro - BP 113 - 93701 DRANCY Cedex – Tél.01.48.30.95.16 – Fax. 01.48.30.32.14

Courriel : asso@enpartance-idf.fr

Site : <http://www.enpartance-idf.fr/>